

**Procès-verbal du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Draveurs  
31 mars 2025**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
INITIALES DU PRÉSIDENT



Procès-verbal de la séance du **conseil d'administration, séance extraordinaire** du Centre de services scolaire des Draveurs tenue en TEAMS, le lundi **31 mars** à compter de **18 h 30**.

**PRESENCES :**

Membres parents : Jérôme Maltais, Marie-France Joanisse, René Villeneuve, Annie Goudreau

Membres du personnel scolaire : Sara Duguay Mireille Régimbald, Julie Roussel, Mélanie Saumure

Membres de la communauté : Katherine Sarrazin, Gilles Morisset, Marc Pérusse, Paul Loyer

**ABSENCES :** Micheline Marcotte-Boucher

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :** Madame Manon Dufour, Directrice générale, Monsieur Christian Laforest, Directeur général adjoint, M. Pierre Girard, directeur général adjoint, M. Frédéric Poulin, secrétaire général

**CONSTATATION DU QUORUM, OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RÉFLEXION**

**C481-0325 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par Jérôme Maltais que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

**PAROLE AU PUBLIC**

**C482-0325 CODE D'ÉTHIQUE**

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Draveurs doit se doter d'un code d'éthique, selon la forme prescrite par le ministre, applicable aux membres de son personnel et à toute personne appelée à œuvrer auprès d'élèves mineurs ou handicapés ou à être en contact avec eux ;

CONSIDÉRANT que ce code d'éthique doit notamment indiquer les pratiques et conduites attendues des personnes appelées à œuvrer auprès d'élèves mineurs ou handicapés ou à être en contact avec eux ;

**Procès-verbal du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Draveurs  
31 mars 2025**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL   
INITIALES DU PRÉSIDENT \_\_\_\_\_

CONSIDÉRANT que ce code d'éthique s'avère un outil de référence auquel tout membre du personnel du Centre de services scolaire des Draveurs et toute personne appelée à y œuvrer auprès d'élèves mineurs ou handicapés ou à être en contact avec eux doivent adhérer ;

CONSIDÉRANT que ce code d'éthique énonce les principes qui doivent guider l'action de ceux-ci en matière d'éthique et certaines pratiques et conduites attendues d'eux ;

IL EST RECOMMANDÉ par Paul Loyer au conseil d'administration d'adopter le document intitulé « Code d'éthique applicable aux membres du personnel et à toute personne appelée à œuvrer auprès d'élèves mineurs ou handicapés ou à être en contact avec eux ».

Adopté à l'unanimité

**C483-0325 RECOMMANDATION DU COMITÉ DE RÉPARTITION DES RESSOURCES**

CONSIDÉRANT que le règlement 50-42-02 « Délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs » délègue à la direction générale le pouvoir d'instituer un comité de répartition des ressources;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 193.3 de la Loi sur l'instruction publique, le comité de répartition des ressources a pour fonction de faire des recommandations au conseil d'administration du centre de services scolaire en vue d'établir les objectifs et les principes de la répartition annuelle des revenus conformément à l'article 275, de déterminer cette répartition conformément à l'article 275.1, incluant les critères servant à déterminer les montants alloués, et de déterminer la répartition des services éducatifs complémentaires conformément à l'article 261;

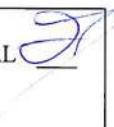
CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 193.4 de la Loi sur l'instruction publique, le comité de répartition des ressources doit faire annuellement une recommandation au conseil d'administration quant à l'affectation des surplus des établissements d'enseignement du centre de services scolaire conformément à l'article 96.24;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de répartition des ressources;

IL EST PROPOSÉ par Stéphanie Bourbonnais d'adopter les recommandations émises par le comité de répartition des ressources dans le document joint

Adopté à l'unanimité

**Procès-verbal du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Draveurs  
31 mars 2025**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL   
INITIALES DU PRÉSIDENT 

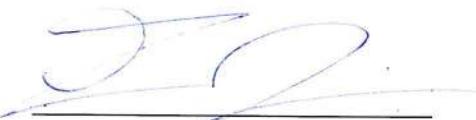
**DATE, HEURE ET LIEU DE LA PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance du conseil d'administration aura lieu le 5 mai 2025 à 18 h 30.

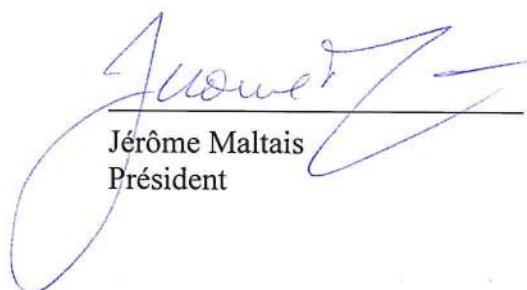
**C484-0324 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par Jérôme Maltais de mettre fin à la séance. Il est \_\_\_ h.

Adopté à l'unanimité



Frédéric Poulin  
Secrétaire général



Jérôme Maltais  
Président

